

Pôle Développement et Organisation Territoriale

Arrêté n°38-2023-05-30-00008
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de
l'arrondissement de La Tour du Pin

Le Préfet de l'Isère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L.18, L.19 et R.7 à R.11 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2023-05-09-00014 du 9 mai 2023 portant délégation de signature à Madame Caroline GADOU, Sous-Préfète de La Tour du Pin ;

VU les propositions des maires des communes concernées ;

VU les désignations opérées par les présidentes des tribunaux judiciaires de Bourgoin-Jallieu et Vienne ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune de l'arrondissement de La Tour du Pin, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Arrête

ARTICLE 1^{er} : Les arrêtés n°38-2020-09-11-010, n°38-2020-10-09-010, n°38-2020-12-18-017, n°38-2021-03-03-008, n°38-2021-04-16-00007, n°38-2021-05-06-00003, n°38-2021-05-20-0005, n°38-2021-08-23-00001, n°38-2022-02-10-00002, n°38-2022-03-15-00002, n°38-2022-03-18-00001, n°38-2022-04-05-00004, n°38-2022-05-09-00002, n°38-2022-09-01-00006 et n°38-2023-01-13-00012 sont abrogés.

ARTICLE 2 : Pour la période comprise entre l'entrée en vigueur du présent arrêté et le prochain renouvellement intégral des conseils municipaux, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes correspondantes.

ARTICLE 3 : La composition des commissions de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

ARTICLE 4 : Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application « Télérecours citoyens » et sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : La secrétaire générale de la Sous-Préfecture de La Tour du Pin et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

La Tour du Pin, le 30 mai 2023

Pour le Préfet et par délégation,
la Sous-Préfète de La Tour du Pin

Signé : Caroline GADOU

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal

Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal

Conseiller municipal appartenant à la deuxième ou troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal

LES ABRETS EN DAUPHINE	Nathalie MEUNIER	Besma CARON	Angélique CHABART	Loïc CECILLON	François BOUCLY
Suppléant(e)s	Jean-Marc FUGIER	Christophe TROUILLOUD	Sylvie COTTE	Sandrine SIBUT	Noël LECA
APPRIEU	Jean BRUASSE	Marcel BONNAT	Fabienne DUPUY	Paulette ROURE	Jean-Charles GENIN
ARANDON-PASSINS	Dominique SOLANO	Alexandre BOITTAUX	Jean-Pierre HENNIBERT	Michel HANNI	Jean-Paul COTTIER
LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN	Christiane GAYMARD	Maryse BILLET	Armelle THIERNESSE	Armelle CHARVET-ROSSERO	Edmond DAMAIS
LA BATTIE MONTGASCON	Sylvie MARTINEZ-ROCHEDIEU	Frédéric MINIERE	Armelle THIERNESSE	Didier PERRIN	Ghyslaine BILLAUD
Suppléant(e)s	Ismaël BRAHIMI	Christophe VAGLIO	Sonia ROUSSEAUX	Isabelle MUGNIER	Danièle GUERAUD-PINET
BILLEU	Jean-Pierre MANAUT	Bertrand HUYGHENS	Kevin BREVET	David GERBEAUD	
Suppléant(e)s	Elodie JACQUIER-LAForge	Armand BONNAMY	Chantal BUSSY	Odlie MARTINI	Jean-Claude PARDAL
BOURGOIN JALLIEU	Alain BATILLOT	Laurent CAMPO	Robert BRIOUDE	Damien PERRARD	Aurélia MASSON
Suppléant(e)s	Christian CIOFFI	François ALMODOVAR	Serge BORDEL	Eric VIENOT DE VAUBLANC	Lorène LAX COMERRO
BOUVESSE QUIRIEU	Sylvie FOURNIE née PERRIN				
Suppléant(e)s	Romain TELLON	Eric WANDERWEYEN	Carole MILLET	Ludovic LOMBARD	Céline DUBOIS FOURNEL
LA CHAPELLE DE LA TOUR	Jean GALLIEN	Fabienne DELAROCHE	Frédéric BOYER	Véronique REGNAULT	Sylvain CHARLOT
Suppléant(e)s	Elisabeth CAMOULES	Jean-Luc ZULIANI	Karine BERNARD	Mamadou DISSA	Jérôme JOANNON
CHARVIEU-CHAVAGNEUX	Pierre DANIELIDES	Marc LAPORTE	Christian COTTE	Fouzia ZAHAR	Sabrina ANDREYON
Suppléant(e)s	Sylvie LAAGER	Sophie LE GOUHINEC	Christine GIMOYAS	François MANON	Gérard BUFFEVANT
CHIMILIN	Alain CHADI	Sophie GUILLAUD-PIVOT	Christophe RUIZ	Daniel DUBOIS	William MAIRE
CORBELIN	Franck SICAUD	Bernard DUBOST	Monique GIROUD	Eric GILBERT	Marie-Louise DUCARROZ
COURTENAY	Cécile BORDET	Pascal N'KAOUA	Xavier MALLETON	Alain SNYERS	Gaëlle MULARD
Suppléant(e)s	Azucéna HERNANDEZ	Romain LONGOBARDI	Fabienne MESTRALLET	Monique MARIE	Brigitte VILLERAZ
CREMIEU	Laure DEROUILLERS	Rémi CHAVANON	Claude MOUNIER	Sylvie COSTA	Lucette BEUIT
Suppléant(e)s	Jean-Michel ALLAGNAT			Jimmy DELROISE	Véronique LUXOS
DOLOMIEU	Nicolas JAMBOT	Emilie DELWAULLE	Mathieu QUERENET	Pascal PRUVOST	Jeanne FELIX
Suppléant(e)s	Marie-Françoise JULIEN	Alain COLLET	Agnès BOUILLY-FELIX	Jean-Pierre MARCEL	Julio LE DIAS
LE GRAND LEMPS	Georgette DESMURS	Didier BRERO	Jennifer DEBAISIEUX	Catherine SIMON	Véronique VERDEL
HIERES SUR AMBY	Marie GRATTER	Gérard POUNOUSSAMY	Ophélie ETIENNE	Céline GOICHOT	Pascal GRZYWACZ
LISLE D'ABEAU	Yousef LAOUADI	Céline DEBES	Cédric MELLET		
Suppléant(e)s					